

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Liberté –Égalité – Fraternité

**LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2023**

ORDRE	OBJET	VOTE
1	ELECTION DU MAIRE	23 VOIX POUR Jacqueline HAESINGER 5 BLANCS
2	DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE	7 ADJOINTS UNANIMITÉ
3	ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1^{er} adjoint M. Blaise ETHODET, ▪ 2^e adjointe Mme Jeanick SOLITUDE, ▪ 3^e adjoint Gildas QUIQUEMPOIS, ▪ 4^e adjointe Florence LEBER, ▪ 5^e adjoint Dominique DUFUMIER, ▪ 6^e adjointe Leonor SERRE, ▪ 7^e adjoint Patrick MULLER ▪ 	22 VOIX POUR 6 BLANCS
4	ADOPTION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE A L'UNANIMITÉ
5	DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	UNANIMITÉ
6	DÉTERMINATION DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS	UNANIMITÉ
7	ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	UNANIMITÉ <u>Délégués titulaires</u> : Patrick MULLER, Pierre BARROS, Blaise ETHODET, Félix MIRAM, David FELICIE <u>Délégués suppléants</u> : Florence LEBER, Gildas QUIQUEMPOIS, Dominique DUFUMIER, Jean-Marie MAILLE, Djamila AMGOUD
8	ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉTUDES ET DE GESTION POUR LA RÉALISATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT À LA GARE DE SURVILLIERS-FOSSES (PIR)	UNANIMITÉ <u>Délégués titulaires</u> : Pierre BARROS Gildas QUIQUEMPOIS

9	ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE DE FOSSES ET MARLY (SIFOMA)	UNANIMITÉ Délégués titulaires : Pierre BARROS, Gildas QUIQUEMPOIS, Cindy BOURGUIGNON																								
10	ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE	UNANIMITÉ Délégué titulaire : Pierre BARROS Délégué suppléant : Dominique DUFUMIER																								
11	ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU VAL-D'OISE (SDEVO)	UNANIMITÉ Délégué titulaire : Gildas QUIQUEMPOIS Délégué suppléant : Jean-Marie MAILLE																								
12	ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO)	UNANIMITÉ Délégués titulaires : Michel NUNG, Gildo VIEIRA Délégués suppléants : Tania KITIC, Consuelo NASCIMENTO																								
13	ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE STENDHAL	UNANIMITÉ Délégués titulaires : Jacqueline HAESINGER, Cindy BOURGUIGNON Délégués suppléants : Patrick MULLER Tania KITIC																								
14	ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE BAUDELAIRE	UNANIMITÉ Délégués titulaires : Jacqueline HAESINGER Emele JUDITH Délégués suppléants : Lauren LOLO Franck BLEUSE																								
15	ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLE <table border="1" data-bbox="196 1697 1089 1998"> <thead> <tr> <th></th> <th>Titulaires</th> <th>Suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ecole Dumas</td> <td>Franck BLEUSE</td> <td>Jean-Marie MAILLE</td> </tr> <tr> <td>Daudet primaire</td> <td>Paulette DORRIERE</td> <td>Florence LEBER</td> </tr> <tr> <td>Daudet maternelle</td> <td>Christophe LUCAS</td> <td>Gildo VIEIRA</td> </tr> <tr> <td>Mistral primaire</td> <td>Gildas QUIQUEMPOIS</td> <td>Sonia LAJIMI</td> </tr> <tr> <td>Mistral maternelle</td> <td>Gildas QUIQUEMPOIS</td> <td>Emele JUDITH</td> </tr> <tr> <td>Barbusse</td> <td>Michel NUNG</td> <td>Cindy BOURGUIGNON</td> </tr> <tr> <td>La Fontaine</td> <td>Consuelo NASCIMENTO</td> <td>Félix MIRAM</td> </tr> </tbody> </table>		Titulaires	Suppléants	Ecole Dumas	Franck BLEUSE	Jean-Marie MAILLE	Daudet primaire	Paulette DORRIERE	Florence LEBER	Daudet maternelle	Christophe LUCAS	Gildo VIEIRA	Mistral primaire	Gildas QUIQUEMPOIS	Sonia LAJIMI	Mistral maternelle	Gildas QUIQUEMPOIS	Emele JUDITH	Barbusse	Michel NUNG	Cindy BOURGUIGNON	La Fontaine	Consuelo NASCIMENTO	Félix MIRAM	UNANIMITÉ
	Titulaires	Suppléants																								
Ecole Dumas	Franck BLEUSE	Jean-Marie MAILLE																								
Daudet primaire	Paulette DORRIERE	Florence LEBER																								
Daudet maternelle	Christophe LUCAS	Gildo VIEIRA																								
Mistral primaire	Gildas QUIQUEMPOIS	Sonia LAJIMI																								
Mistral maternelle	Gildas QUIQUEMPOIS	Emele JUDITH																								
Barbusse	Michel NUNG	Cindy BOURGUIGNON																								
La Fontaine	Consuelo NASCIMENTO	Félix MIRAM																								
16	FIXATION DU NOMBRE ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES	UNANIMITÉ L'ensemble des conseillers peuvent siéger dans les commissions communales																								

17	FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Nombre des membres du CA fixé à : 14 UNANIMITÉ
18	ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	UNANIMITÉ <u>Elus</u> : Léonor SERRE Paulette DORRIERE Sonia LAJIMI Marjory QUIQUEMPOIS Consuelo NASCIMENTO Didier EISCHEN Belwalid PARJOU
19	ÉLECTION DE TROIS REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ESPACE GERMINAL, SCÈNES DE L'EST VALDOISIEN	UNANIMITÉ <u>Elus</u> : Florence LEBER Jeanick SOLITUDE Franck BLEUSE
20	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU PIVO - PÔLE ITINÉRANT EN VAL D'OISE	UNANIMITÉ <u>Elue</u> : Florence LEBER
21	ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNAS	UNANIMITÉ <u>Elue</u> : Léonor SERRE
22	ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE IMAJ	UNANIMITÉ <u>Elue</u> : Cindy BOURGUIGNON
23	ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ	UNANIMITÉ <u>Elus</u> : Patrick MULLER Léonor SERRE Jacqueline HAESINGER Jean-Marie MAILLE
24	ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ	UNANIMITÉ <u>Elus</u> : Hubert EMMANUEL-EMILE Dominique DUFUMIER Jean-Marie MAILLE

25	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMPÉTENTE EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	<p>UNANIMITÉ</p> <p>Délégués titulaires : Patrick MULLER, Pierre BARROS, Blaise ETHODET, Félix MIRAM, Gabriel NGOMA</p> <p>Délégués suppléants : Florence LEBER, Gildas QUIQUEMPOIS, Dominique DUFUMIER, Jean-Marie MAILLE, David FELICIE</p>
26	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DU VAL D'OISE	<p>UNANIMITÉ</p> <p>Délégué titulaire : Gildas QUIQUEMPOIS</p> <p>Délégué suppléant : Jean-Marie MAILLE</p>

Fosses, le 07 novembre 2023

La Maire,

Jacqueline HAESINGER





République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231106-DEL2023069-DE
Date de télétransmission : 08/11/2023
Date de réception préfecture : 08/11/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **08 NOV. 2023**
Publié le : **08 NOV. 2023**
Le Maire,

DELIBERATION N°.2023.069

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Monsieur Hubert EMMANUEL EMILE, doyen d'âge des membres présents à cette séance.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 1 : ELECTION DU MAIRE

RAPPORTEUR : HUBERT EMMANUEL EMILE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-7, L.2122-7 et L.2122-8 ;

Vu la délibération n°2020.026 du 26 mai 2020 proclamant Monsieur Pierre BARROS maire de la ville de Fosses ;

Vu la démission de Monsieur Pierre BARROS de son poste de maire en date du 23 octobre 2023 ;

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection d'un nouveau maire ;

Considérant que le Conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, relative au troisième tour. S'il y a égalité au troisième tour, le plus âgé est élu ;

Considérant que conformément à l'article L 2122-8 du CGCT portant sur l'élection du Maire, la présidence de la séance est assurée par le plus âgé des conseillers municipaux, Monsieur Hubert EMMANUEL-EMILE ;

Considérant que Madame Jacqueline HAESINGER se porte candidate au mandat de Maire ;

Après avoir procédé au vote et au dépouillement :

Premier tour

Nombre de votants : 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

Nombre de bulletins blancs et nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A obtenu :

Madame Jacqueline HAESINGER : 23 voix.

- **DECIDE :**

Madame Jacqueline HAESINGER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue Maire de la Ville de Fosses.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Lauren LOLO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Lauren LOLO', is written over the text of the secretary of the session.



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **08 NOV. 2023**
Publié le : **08 NOV. 2023**
Le Maire,

DELIBERATION N°.2023.070

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT : GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 2 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-2 et L.2122-2 ;
Considérant qu'il convient de déterminer le nombre des adjoints au Maire ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer à sept le nombre d'adjoints au Maire

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Lauren LOLO



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **08 NOV. 2023**

Publié le : **08 NOV. 2023**

Le Maire,

DELIBERATION N°.2023.071

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT : GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 3 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que le Conseil municipal a procédé à l'élection de son Maire en la personne de Madame Jacqueline HAESINGER ;

Considérant que le Conseil municipal a fixé à 7 le nombre d'adjoints au Maire ;

Considérant qu'il y a lieu dans ces conditions de procéder à l'élection des adjoints dans les conditions de l'article L.2122-7-2 susvisé ;

Considérant la candidature de la liste conduite par Monsieur Blaise ETHODET et comprenant les conseillers municipaux suivants :

- M. Blaise ETHODET
- Mme Jeanick SOLITUDE
- M. Gildas QUIQUEMPOIS
- Mme Florence LEBER
- M. Dominique DUFUMIER
- Mme Léonor SERRE
- M. Patrick MULLER

Après avoir procédé au vote et au dépouillement,

Au Premier tour

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Nombre de voix obtenues par la liste conduite par Monsieur Blaise ETHODET : 22

• **DECIDE :**

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont élus adjoints et immédiatement installés dans leurs fonctions :

- 1^{er} adjoint M. Blaise ETHODET
- 2^{ème} adjointe Mme Jeanick SOLITUDE
- 3^{ème} adjoint M. Gildas QUIQUEMPOIS
- 4^{ème} adjointe Mme Florence LEBER
- 5^{ème} adjoint M. Dominique DUFUMIER
- 6^{ème} adjointe Mme Léonor SERRE
- 7^{ème} adjoint M. Patrick MULLER

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Lauren LOLO

A blue ink signature, likely belonging to Lauren LOLO, the secretary of the meeting.



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **08 NOV. 2023**
Publié le : **08 NOV. 2023**
Le Maire, _____

DELIBERATION N°.2023.072

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT : GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 4 : ADOPTION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2121-2 à R.2121-4 ;
Considérant que l'ordre du tableau du conseil municipal est fixé par les articles R.2121-2 à R.2121-4 ;

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du tableau du Conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Lauren LOLO

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL - VILLE DE FOSSES

01 - La Maire	Mme	HAESINGER Jacqueline	née le 22/04/1948
02 - 1 ^{er} adjoint	M.	ETHODET NKAKE Blaise	né le 02/02/1972
03 - 2 ^{ème} adjointe	Mme	SOLITUDE Jeanick	née le 17/04/1968
04 - 3 ^{ème} adjoint	M.	QUIQUEMPOIS Gildas	né le 11/06/1955
05 - 4 ^{ème} adjointe	Mme	LEBER Florence	née le 15/05/1961
06 - 5 ^{ème} adjoint	M.	DUFUMIER Dominique	né le 25/01/1952
07 - 6 ^{ème} adjointe	Mme	SERRE Léonor	née le 21/03/1960
08 - 7 ^{ème} adjoint	M	MULLER Patrick	né le 02/01/1956
09 - Conseiller	M.	EMMANUEL-EMILE Hubert	né le 14/09/1939
10 - Conseillère	Mme	DORRIERE Paulette	né le 10/03/1941
11 - Conseiller	M.	MAILLE Jean-Marie	né le 07/02/1946
12 - Conseiller	M.	MIRAM Félix	né le 06/11/1955
13 - Conseillère	Mme	NASCIMENTO Consuleo	née le 02/04/1969
14 - Conseillère	Mme.	KITIC Tania	née le 03/10/1971
15 - Conseiller	M.	BARROS Pierre	né le 15/10/1972
16 - Conseiller	M.	VIEIRA Gildo	né le 22/08/1973
17 - Conseillère	Mme	LAJIMI Sonia	née le 10/02/1974
18 - Conseiller	M.	NUNG Michel	né le 04/06/1978
19 - Conseiller	M.	BLEUSE Franck	né le 07/08/1979
20 - Conseillère	Mme	QUIQUEMPOIS Marjory	née le 29/01/1980
21 - Conseiller	M.	LUCAS Christophe	né le 09/12/1981
22 - Conseillère	Mme	BOURGUIGNON Cindy	née le 10/08/1984
23 - Conseillère	Mme	JUDITH Emele	née le 26/09/1990
24 - Conseillère	Mme	LOLO Lauren	née le 25/10/1997
25 - Conseiller	M.	NGOMA Gabriel	né le 01/10/1962
26 - Conseillère	Mme	AMGOUD Djamila	née le 14/06/1965
27 - Conseiller	M.	EISCHEN Didier	né le 31/05/1966
28 - Conseiller	M.	FELICIE David	né le 17/04/1978
29 - Conseiller	M.	PARJOU Belwalid	né le 28/03/1984



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231106-DEL2023073-DE
Date de télétransmission : 08/11/2023
Date de réception préfecture : 08/11/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **08 NOV. 2023**
Publié le : **08 NOV. 2023**
Le Maire,

DELIBERATION N°.2023.073

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 5 : DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Considérant l'intérêt pour le bon fonctionnement de la Ville que représente une délégation des pouvoirs du conseil municipal dans les domaines visés par l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales au profit de son Maire, Madame Jacqueline HAESINGER ;

Considérant qu'une telle délégation ne peut que faciliter l'exercice des attributions de la Ville ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de déléguer au Maire, Madame Jacqueline HAESINGER, les attributions suivantes :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires ;

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme,
- libellés en euro ou en devise,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat d'emprunt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le maire pourra à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

3. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 206.000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
4. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
5. passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
6. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
7. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
8. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
9. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 11. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
 12. décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
 13. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 14. engager toutes instances au nom de la commune, défendre la commune à toutes instances devant toutes les juridictions, former tout recours au nom de la commune : opposition, appel, pourvoi en cassation, se désister au nom de la commune de toute instance devant toute juridiction ;
 15. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dès lors que le montant des dommages causés aux tiers n'excède pas le montant des franchises prévues aux contrats d'assurances de la Ville ;
 16. donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
 17. signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
 18. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de deux millions d'euros ;
 19. exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.
 20. autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
 21. demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.
- **PRECISE** que ces délégations, consenties au Maire pour la durée de son mandat, feront l'objet d'un compte rendu au début de chacune des réunions du Conseil municipal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER

La secrétaire de séance,
Lauren LOLO





République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231106-DEL2023074-DE
Date de télétransmission : 08/11/2023
Date de réception préfecture : 08/11/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **08 NOV. 2023**
Publié le : **08 NOV. 2023**

Le Maire,

DELIBERATION N°.2023.074

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 6 : DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

Considérant que les montants maximum des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués sont déterminés en appliquant à la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, selon un pourcentage lié à la population municipale ;

Considérant que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique) et du produit de 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre d'adjoints ;

Considérant que dans ces circonstances, les montants des indemnités que le Conseil Municipal peut voter sont, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixés aux taux suivants :

- Maire : 52,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Adjointes : 18 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Conseillers municipaux délégués : 8,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Considérant qu'il est nécessaire de fixer, dans ces limites, le montant des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer les indemnités de fonction pour la durée du mandat de la manière suivante :

Pour le Maire :

Traitement brut mensuel afférent à l'indice brut terminal de la Fonction Publique x 52,5 %,

Pour les Adjointes :

Traitement brut mensuel afférent à l'indice brut terminal de la Fonction Publique X 18 %,

Pour les conseillers municipaux délégués :

Traitement brut mensuel afférent à l'indice brut terminal de la Fonction Publique X 8,5 %.

- **PRECISE** que le montant des indemnités de fonction subira au cours du mandat les mêmes évolutions que les traitements de la Fonction Publique Territoriale.
- **PRECISE** que la présente délibération prend effet à compter du 07 novembre 2023.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Lauren LOLO

A blue ink signature of Lauren Lolo, written in a cursive style.



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231106-DEL2023075-DE
Date de télétransmission : 08/11/2023
Date de réception préfecture : 08/11/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **08 NOV. 2023**
Publié le : **08 NOV. 2023**
Le Maire,

DELIBERATION N°.2023.075

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 7 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

Vu le code des marchés publics, notamment l'article 22 ;

Considérant que Madame Jacqueline HAESINGER en sa qualité de Maire est présidente de droit de la commission d'appel d'offres ;

Considérant la nécessité de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant les candidatures de la liste comprenant Messieurs Patrick MULLER, Pierre BARROS, Blaise ETHODET, Félix MIRAM, David FELICIE en qualité de titulaires, et de Mesdames et Messieurs

Florence LEBER, Gildas QUIQUEMPOIS, Dominique DUFUMIER, Jean-Marie MAILLE, Djamila AMGOUD en qualité de suppléants.

Après avoir procédé au vote,

Nombre de votants : 28

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 28

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 28

Quotient électoral : SE/nombre de sièges à pourvoir = 5,6

A obtenu :

La liste comprenant Messieurs Patrick MULLER, Pierre BARROS, Blaise ETHODET, Félix MIRAM, David FELICIE en qualité de titulaires, et Mesdames et Messieurs Florence LEBER, Gildas QUIQUEMPOIS, Dominique DUFUMIER, Jean-Marie MAILLE, Djamila AMGOUD en qualité de suppléants :
28 suffrages soit 5 sièges et 0 restes, soit au total 5 sièges.

Attribution des sièges au nombre entier :

- **ELIT** membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Patrick MULLER Pierre BARROS Blaise ETHODET Félix MIRAM David FELICIE	Florence LEBER Gildas QUIQUEMPOIS Dominique DUFUMIER Jean-Marie MAILLE Djamila AMGOUD

- **PREND ACTE** de la présidence de droit de la commission d'appel d'offres par Jacqueline HAESINGER, Maire.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER

La secrétaire de séance,
Lauren LOLO





République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **08 NOV. 2023**
Publié le : **08 NOV. 2023**
Le Maire,

DELIBERATION N°.2023.076

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT : GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 8 : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE GESTION POUR LA REALISATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT A LA GARE DE SURVILLIERS-FOSSES (PIR)

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5212-7 ;

Considérant qu'il importe de procéder à l'élection de deux délégués titulaires au sein du comité syndical du PIR dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de :

Titulaires :

- Pierre BARROS
- Gildas QUIQUEMPOIS

Après avoir procédé au vote,

1^{er} tour :

Nombre de votants : 28

Ont obtenu :

Délégués titulaires :

Monsieur Pierre BARROS : 28 voix

Monsieur Gildas QUIQUEMPOIS : 28 voix

Sont élus à la majorité absolue,

Monsieur Pierre BARROS, délégué titulaire

Monsieur Gildas QUIQUEMPOIS, délégué titulaire

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Lauren LOLO

A blue ink signature of Lauren Lolo, consisting of several large, fluid loops.



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le :

08 NOV. 2023

Publié le :

08 NOV. 2023

Le Maire,

DELIBERATION N° .2023.077

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT : GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 9 : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE FOSSES ET MARLY (SIFOMA)

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5212-7 ;

Vu les statuts du SIFOMA ;

Considérant qu'il importe de procéder à l'élection de trois délégués titulaires au sein du comité syndical du SIFOMA dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de :

Titulaires :

Pierre BARROS

Gildas QUIQUEMPOIS

Cindy BOURGUIGNON

Après avoir procédé au vote,

1^{er} tour :

Nombre de votants : 28

Ont obtenu :

Délégués titulaires :

Pierre BARROS : 28 voix

Gildas QUIQUEMPOIS : 28 voix

Cindy BOURGUIGNON : 28 voix

Sont élus à la majorité absolue,

Monsieur Pierre BARROS, délégué titulaire

Monsieur Gildas QUIQUEMPOIS, délégué titulaire

Madame Cindy BOURGUIGNON, déléguée titulaire

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Lauren LOLO

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned to the right of the text 'Lauren LOLO'.



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **08 NOV. 2023**
Publié le :
Le Maire, le : **08 NOV. 2023**

DELIBERATION N°.2023.078

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 10 : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Oise – Pays de France ;

Considérant qu'il importe de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du comité du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Oise - Pays de France dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales et des statuts du syndicat ;

Considérant les candidatures de Monsieur Pierre BARROS en qualité de membre titulaire et de Monsieur Dominique DUFUMIER, en qualité de membre suppléant ;

Après avoir procédé au vote,

1^{er} tour :

Nombre de votants : 28

Ont obtenu :

Délégué titulaire :

Monsieur Pierre BARROS : 28 voix

Délégué suppléant :

Monsieur Dominique DUFUMIER : 28 voix

Sont élus à la majorité absolue,

Monsieur Pierre BARROS, délégué titulaire

Monsieur Dominique DUFUMIER, délégué suppléant

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Lauren LOLO

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the typed name "Lauren LOLO".



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **08 NOV. 2023**

Publié le :

08 NOV. 2023

Le Maire,

DELIBERATION N°.2023.079

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 11 : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU VAL-D'OISE (SDEVO)

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2337 du 18 novembre 1994 créant le Syndicat Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mars 2020 portant modifications des statuts du syndicat. Les modalités d'élection des délégués titulaires et suppléants ont été modifiées à l'article 8 du projet de statuts modifiés et prévoient un délégué titulaire et un délégué suppléant pour les communes de moins de 10 000 habitants (au lieu de deux auparavant). Ces délégués sont élus, selon les articles L.5211-7 et L.5212-7 du CGCT, par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue ;

Vu la délibération en date du 21 avril 2022 du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, de Gaz et des Télécommunications du Val-d'Oise (SMDEGTVO) approuvant la modification du nom du syndicat en Syndicat Départemental d'Énergies du Val d'Oise (SDVEO) et approuvant la modification de ses statuts ;

Vu les statuts du SDEVO ;

Considérant qu'il importe de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du comité du SDEVO dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de Monsieur Gildas QUIQUEMPOIS en qualité de membre titulaire et de Monsieur Jean-Marie MAILLE, en qualité de membre suppléant ;

Après avoir procédé au vote,

1^{er} tour :

Nombre de votants : 28

Ont obtenu :

Délégué titulaire :

Monsieur Gildas QUIQUEMPOIS: 28 voix

Délégué suppléant :

Monsieur Jean-Marie MAILLE: 28 voix

Sont élus à la majorité absolue,

Monsieur Gildas QUIQUEMPOIS, délégué titulaire
Monsieur Jean-Marie MAILLE, délégué suppléant

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Lauren LOLO

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned to the right of the typed name "Lauren LOLO".



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231106-DEL2023080-DE
Date de télétransmission : 08/11/2023
Date de réception préfecture : 08/11/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le :

08 NOV. 2023

Publié le :

08 NOV. 2023

Le Maire,

DELIBERATION N°.2023.080

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 12 : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO)

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°00-0865 du 17 mars 2000 relatif à l'adhésion de la commune de Fosses au SIRESCO ;

Vu la délibération n° n°2023-70 du 26 septembre 2023 du SIRESCO portant sur la modification de ses statuts ;

Vu la délibération n° 2023.063 du 18 octobre 2023 de la commune approuvant les statuts modifiés du SIRESCO ;

Vu le projet de statuts du SIRESCO ;

Considérant qu'une réflexion globale de modification des statuts du SIRESCO a été menée afin de répondre aux changements législatifs qui sont intervenus ainsi qu'aux attentes des adhérents du Syndicat ;

Considérant que cette réflexion a été guidée par la volonté d'établir une nouvelle gouvernance qui réponde aux enjeux du territoire et qui tend vers une représentation plus équilibrée des adhérents du Syndicat ;

Considérant que le projet de statuts du SIRESCO prévoit à l'article 5-1 que le nombre de sièges de chacun des adhérents au Comité syndical est calculé en fonction de sa population municipale et est ainsi réparti :

- De 0 à 5 000 habitants l'adhérent dispose d'un (1) délégué titulaire ;
- De 5 001 à 30 000 habitants l'adhérent dispose de deux (2) délégués titulaires ;
- De 30 001 à 60 000 habitants l'adhérent dispose de trois (3) délégués titulaires ;
- De 60 001 à 90 000 habitants l'adhérent dispose de quatre (4) délégués titulaires ;
- De 90 001 à 120 000 habitants l'adhérent dispose de cinq (5) délégués titulaires ;

Considérant que la population prise en compte est la population municipale INSEE au 1^{er} janvier de l'année du renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant que sont désignés, par chacun des adhérents et dans les mêmes conditions, autant de délégués suppléants que de délégués titulaires ;

Considérant que la commune de Fosses est composée de 9895 habitants au 1^{er} janvier 2020 et qu'elle doit donc désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Considérant qu'il convient de désigner, dès à présent, les délégués de la commune au sein du Comité syndical du SIRESCO pour permettre au Syndicat de fonctionner normalement à compter de l'entrée en vigueur de la modification statutaire ;

Considérant que ces nouveaux délégués n'auront vocation à siéger au comité syndical qu'à compter du 1^{er} janvier 2024 sous réserve que la procédure de modification des statuts du SIRESCO soit menée à son terme ;

Considérant les candidatures de Messieurs Michel NUNG et Gildo VIEIRA en qualité de titulaires et de Mesdames Tania KITIC et Consuelo NASCIMENTO en qualité de suppléantes ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 28 voix pour

- **DESIGNE** en tant que délégués de Commune de Fosses au sein du SIRESCO les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Michel NUNG, délégué titulaire

Monsieur Gildo VIEIRA, délégué titulaire

Madame Tania KITIC, déléguée suppléante

Madame Consuelo NASCIMENTO, déléguée suppléante

- **INVITE** Madame la Maire à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.
- **RAPPELLE** que ces nouveaux délégués n'auront vocation à siéger au Comité syndical qu'à compter de l'arrêté interpréfectoral portant sur la modification des statuts du Syndicat et au plus tôt le 1^{er} janvier 2024.

Copie de la délibération sera transmise aux Préfets de la Seine-Saint-Denis, de la Seine-et-Marne, du Val-de-Marne, du Val d'Oise et de l'Oise.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Lauren LOLO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Lauren LOLO', written in a cursive style.



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231106-DEL2023081-DE
Date de télétransmission : 08/11/2023
Date de réception préfecture : 08/11/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **08 NOV. 2023**
Publié le :
Le Maire, **08 NOV. 2023**

DELIBERATION N°.2023.081

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 13 : ELECTION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE STENDHAL

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 2121-21 et L.2121-33 ;

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.421-14 et R.421.33 ;

Considérant qu'il importe de procéder à l'élection de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants au sein du conseil d'administration du collège Stendhal dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de Mesdames Jacqueline HAESINGER et Cindy BOURGUIGNON en qualité de membres titulaires et de Madame Tania KITIC et Monsieur Patrick MULLER en qualité de membres suppléants ;

Après avoir procédé au vote,

Election des représentants titulaires et suppléants :

1^{er} tour :

Nombre de votants : 28

Ont obtenu :

Délégués titulaires :

Madame Jacqueline HAESINGER : 28 voix

Madame Cindy BOURGUIGNON : 28 voix

Délégués suppléants :

Madame Tania KITIC : 28 voix

Monsieur Patrick MULLER : 28 voix

Sont élus à la majorité absolue,

Délégués titulaires :

Madame Jacqueline HAESINGER

Madame Cindy BOURGUIGNON

Délégués suppléants :

Madame TANIA KITIC

Monsieur Patrick MULLER

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Lauren LOLO

A blue ink signature, likely belonging to Lauren LOLO, is written in a cursive style.



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le :

08 NOV. 2023

Publié le :

08 NOV. 2023

Le Maire, .

DELIBERATION N°.2023.082

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 14 : ELECTION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE BAUDELAIRE

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2121-21 et L.2121-33 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles R.421-14 et R.421.33 ;

Considérant qu'il importe de procéder à l'élection de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants au sein du conseil d'administration du lycée Charles Baudelaire dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de Mesdames Jacqueline HAESINGER et Emele JUDITH en qualité de membres titulaires et de Madame Lauren LOLO et Monsieur Franck BLEUSE en qualité de membres suppléants ;

Après avoir procédé au vote,

Election des représentants titulaires et suppléants :

1^{er} tour :

Nombre de votants : 28

Ont obtenu :

Délégués titulaires :

Madame Jacqueline HAESINGER : 28 voix

Madame Emele JUDITH : 28 voix

Délégués suppléants :

Madame Lauren LOLO : 28 voix

Monsieur Franck BLEUSE : 28 voix

Sont élus à la majorité absolue,

Délégués titulaires :

Madame Jacqueline HAESINGER

Madame Emele JUDITH

Délégués suppléants :

Madame Lauren LOLO

Monsieur Franck BLEUSE

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Lauren LOLO

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Lauren LOLO mentioned in the text above.



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231106-DEL2023083-DE
Date de télétransmission : 08/11/2023
Date de réception préfecture : 08/11/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **08 NOV. 2023**
Publié le : **08 NOV. 2023**
Le Maire, '

DELIBERATION N°.2023.083

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 15 : ELECTION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLE

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2121-21 et L.2121-33 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article D.411-1 ;

Considérant qu'il importe de procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein des conseils d'écoles dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de :

	Titulaires	Suppléants
Ecole Dumas	Franck BLEUSE	Jean-Marie MAILLE
Daudet primaire	Paulette DORRIERE	Florence LEBER
Daudet maternelle	Christophe LUCAS	Gildo VIEIRA
Mistral primaire	Gildas QUIQUEMPOIS	Sonia LAJIMI
Mistral maternelle	Gildas QUIQUEMPOIS	Emele JUDITH
Barbusse	Michel NUNG	Cindy BOURGUIGNON
La Fontaine	Consuelo NASCIMENTO	Félix MIRAM

Après avoir procédé au vote,

Election des représentants titulaires et suppléants :

1^{er} tour :

Nombre de votants : 28

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, sont élus représentants aux conseils d'écoles :

	Titulaires	Suppléants
Ecole Dumas	Franck BLEUSE	Jean-Marie MAILLE
Daudet primaire	Paulette DORRIERE	Florence LEBER
Daudet maternelle	Christophe LUCAS	Gildo VIEIRA
Mistral primaire	Gildas QUIQUEMPOIS	Sonia LAJIMI
Mistral maternelle	Gildas QUIQUEMPOIS	Emele JUDITH
Barbusse	Michel NUNG	Cindy BOURGUIGNON
La Fontaine	Consuelo NASCIMENTO	Félix MIRAM

La Maire,
Jacqueline HAESINGER

La secrétaire de séance,
Lauren LOLO





**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231106-DEL2023084-DE
Date de télétransmission : 08/11/2023
Date de réception préfecture : 08/11/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **08 NOV. 2023**
Publié le :
Le Maire, **08 NOV. 2023**

DELIBERATION N°.2023.084

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 16 : FIXATION DU NOMBRE ET DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

Considérant que le Conseil municipal forme des commissions permanentes chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit à l'initiative d'un de ses membres, soit par l'administration ;

Après en avoir délibéré,

- **ADOPTE la liste des commissions municipales suivantes :**
 - commission secteur 1 : finances
 - commission secteur 2 : urbanisme et travaux
 - commission secteur 3 : population

- **FIXE** au maximum à 29 les membres des commissions communales, chaque membre pouvant faire partie de toutes les commissions existantes,
- **DECIDE** à l'unanimité, après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret,
- **DESIGNE** au sein des commissions suivantes :

1 – Commission secteur 1 : finances

Mme Jacqueline HAESINGER, M. ETHODET NKAKE Blaise, Mme SOLITUDE Jeanick, M. QUIQUEMPOIS Gildas, Mme LEBER Florence, M. DUFUMIER Dominique, Mme SERRE Léonor, M. MULLER Patrick, M. EMMANUEL-EMILE Hubert, DORRIERE Paulette, M. MAILLE Jean-Marie, M. MIRAM Félix, Mme NASCIMENTO Consuleo, Mme KITIC Tania, M. BARROS Pierre, M. VIEIRA Gildo, Mme LAJIMI Sonia, M. NUNG Michel, M. BLEUSE Franck, Mme QUIQUEMPOIS Marjory, M. LUCAS Christophe, Mme BOURGUIGNON Cindy, Mme JUDITH Emele, Mme LOLO Lauren, M. NGOMA Gabriel, Mme AMGOUD Djamila, M. EISCHEN Didier, M.FELICIE David, M. PARJOU Belwalid

2 – Commission secteur 2 : urbanisme et travaux :

Mme Jacqueline HAESINGER, M. ETHODET NKAKE Blaise, Mme SOLITUDE Jeanick, M. QUIQUEMPOIS Gildas, Mme LEBER Florence, M. DUFUMIER Dominique, Mme SERRE Léonor, M. MULLER Patrick, M. EMMANUEL-EMILE Hubert, DORRIERE Paulette, M. MAILLE Jean-Marie, M. MIRAM Félix, Mme NASCIMENTO Consuleo, Mme KITIC Tania, M. BARROS Pierre, M. VIEIRA Gildo, Mme LAJIMI Sonia, M. NUNG Michel, M. BLEUSE Franck, Mme QUIQUEMPOIS Marjory, M. LUCAS Christophe, Mme BOURGUIGNON Cindy, Mme JUDITH Emele, Mme LOLO Lauren, M. NGOMA Gabriel, Mme AMGOUD Djamila, M. EISCHEN Didier, M.FELICIE David, M. PARJOU Belwalid

3 – Commission secteur 3 : population :

Mme Jacqueline HAESINGER, M. ETHODET NKAKE Blaise, Mme SOLITUDE Jeanick, M. QUIQUEMPOIS Gildas, Mme LEBER Florence, M. DUFUMIER Dominique, Mme SERRE Léonor, M. MULLER Patrick, M. EMMANUEL-EMILE Hubert, DORRIERE Paulette, M. MAILLE Jean-Marie, M. MIRAM Félix, Mme NASCIMENTO Consuleo, Mme KITIC Tania, M. BARROS Pierre, M. VIEIRA Gildo, Mme LAJIMI Sonia, M. NUNG Michel, M. BLEUSE Franck, Mme QUIQUEMPOIS Marjory, M. LUCAS Christophe, Mme BOURGUIGNON Cindy, Mme JUDITH Emele, Mme LOLO Lauren, M. NGOMA Gabriel, Mme AMGOUD Djamila, M. EISCHEN Didier, M.FELICIE David, M. PARJOU Belwalid

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER

La secrétaire de séance,
Lauren LOLO



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Lauren LOLO mentioned in the text next to it.



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le :

08 NOV. 2023

Publié le :

08 NOV. 2023

Le Maire,

DELIBERATION N°.2023.085

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT : GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 17 : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R.123-7 ;

Considérant que le Conseil municipal doit déterminer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer à 14 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, soit 7 membres élus par le conseil municipal et 7 membres nommés par la Maire.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Lauren LOLO

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **08 NOV. 2023**

Publié le :

Le Maire, **08 NOV. 2023**

DELIBERATION N°.2023.086

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 18 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6, R.123-7 à R.123-10 ;

Considérant que le Maire est président de droit du CCAS ;

Considérant qu'a été fixé à 14 membres, l'effectif du conseil d'administration du CCAS, dont 7 membres élus par le Conseil municipal et 7 membres nommés par le Maire, représentants d'associations ;

Considérant qu'il importe dès lors de procéder à l'élection des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant la candidature de la liste comprenant Mesdames Léonor SERRE, Paulette DORRIERE, Sonia LAJIMI, Marjory QUIQUEMPOIS, Consuelo NASCIMENTO, Monsieur David EISCHAN et Monsieur Belwalid PARJOU ;

Après avoir procédé au vote,

Nombre de votants : 28

A obtenu :

La liste comprenant Mesdames Léonor SERRE, Paulette DORRIERE, Sonia LAJIMI, Marjory QUIQUEMPOIS, Consuelo NASCIMENTO, Monsieur David EISCHEN et Monsieur Belwalid PARJOU :
28 suffrages soit 7 sièges et 0 restes, soit au total 7 sièges.

Attribution des sièges au nombre entier :

Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS : Mesdames Léonor SERRE, Paulette DORRIERE, Sonia LAJIMI, Marjory QUIQUEMPOIS, Consuelo NASCIMENTO, Monsieur David EISCHEN et Monsieur Belwalid PARJOU.

- **PREND ACTE** que la Maire procèdera à la nomination des membres du conseil d'administration du CCAS sur présentation de représentants par les associations mentionnées au dernier alinéa de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER

La secrétaire de séance,
Lauren LOLO





**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231106-DEL2023087-DE
Date de télétransmission : 08/11/2023
Date de réception préfecture : 08/11/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le :

08 NOV. 2023

Publié le :

08 NOV. 2023

Le Maire.

DELIBERATION N° .2023.087

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 19 : ELECTION DE TROIS REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ESPACE GERMINAL, SCENES DE L'EST VALDOISIEN

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2121-21 et L.2121-33 ;

Considérant qu'il importe de procéder à l'élection de trois représentants au sein du conseil d'administration de l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien, dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de :

Madame Florence LEBER

Madame Jeanick SOLITUDE

Monsieur Franck BLEUSE

Après avoir procédé au vote,

1^{er} tour :

Nombre de votants : 28

Ont obtenu :

Madame Florence LEBER : 28 voix

Madame Jeanick SOLITUDE : 28 voix

Monsieur Franck BLEUSE : 28 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, Madame Florence LEBER, Madame Jeanick SOLITUDE et Monsieur Franck BLEUSE sont élus représentants au conseil d'administration de l'association Espace Germinal.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER

La secrétaire de séance,
Lauren LOLO



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned to the right of the text for the secretary of the meeting.



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le :

08 NOV. 2023

Publié le :

08 NOV. 2023

Le Maire,

DELIBERATION N°.2023.088

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élu(e) secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 20 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU PIVO - POLE ITINERANT EN VAL D'OISE

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CM/16/MAI/068 du 18 mai 2016 relative à l'adhésion de la commune au Festival théâtral du Val d'Oise ;

Considérant qu'en 2021, le Pôle itinérant en Val d'Oise qui programme et coordonne le Festival théâtral du Val d'Oise, a obtenu le label de Scène conventionnée d'intérêt national art en territoire ;

Considérant l'action culturelle développée par le Pôle itinérant en Val d'Oise et les partenariats noués avec la ville de Fosses à travers l'action du centre culturel Espace Germinal ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la commune à ce festival ;

Considérant la candidature de Florence LEBER, maire-adjointe à la culture ;

Après avoir procédé au vote,

- **DESIGNE** Madame Florence LEBER comme représentante de la commune au PIVO - Pôle itinérant en Val d'Oise.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération .

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Lauren LOLO

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the text 'Lauren LOLO'.



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **08 NOV. 2023**

Publié le :

08 NOV. 2023

Le Maire,

DELIBERATION N°.2023.089

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 21 : ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNAS

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2121-21 et L.2121-33 ;

Considérant qu'il importe de procéder à l'élection d'un représentant au sein du conseil d'administration du Comité National d'Action Sociale dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la candidature de Madame Léonor SERRE ;

Après avoir procédé au vote,

1^{er} tour :

Nombre de votants : 28

A obtenu :

Madame Léonor SERRE : 28 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, Madame Léonor SERRE est élue représentante au conseil d'administration du Comité National d'Action Sociale.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Lauren LOLO

A blue ink signature, likely belonging to Lauren LOLO, is written in a cursive style.



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le :

0 8 NOV. 2023

Publié le :

Le Maire,

0 8 NOV. 2023

DELIBERATION N°.2023.090

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 22 : ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE IMAJ

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2121-21 et L.2121-33 ;

Considérant qu'il importe de procéder à l'élection d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration de l'association IMAJ dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la candidature de Madame Cindy BOURGUIGNON, représentante titulaire ;

Après avoir procédé au vote,

1^{er} tour :

Nombre de votants : 28

A obtenu :

Madame Cindy BOURGUIGNON : 28 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, Madame Cindy BOURGUIGNON est élue représentante au conseil d'administration de l'association IMAJ.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER

La secrétaire de séance,
Lauren LOLO



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and flourishes, positioned to the right of the text "Lauren LOLO".



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231106-DEL2023091-DE
Date de télétransmission : 08/11/2023
Date de réception préfecture : 08/11/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **08 NOV. 2023**

Publié le :

Le Maire, **08 NOV. 2023**

DELIBERATION N°.2023.091

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 23 : ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2143-3 et L. 2212-2 ;

Vu l'article 46 de la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 mars 2010 créant la commission communale d'accessibilité pour les personnes handicapées ayant pour objet d'examiner les demandes de création de places de stationnement sur les voiries communales de Fosses ;

Considérant qu'il importe de procéder à l'élection de quatre représentants titulaires au sein de la commission locale d'accessibilité dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de :

Monsieur Patrick MULLER,
Madame Léonor SERRE,
Madame Jacqueline HAESINGER,
Monsieur Jean-Marie MAILLE

Après avoir procédé au vote,

1^{er} tour :

Nombre de votants : 28

ont obtenu :

Monsieur Patrick MULLER : 28 voix

Madame Léonor SERRE : 28 voix

Madame Jacqueline HAESINGER : 28 voix

Monsieur Jean-Marie MAILLE : 28 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, Monsieur Patrick MULLER, Mesdames Léonor SERRE, Jacqueline HAESINGER et Monsieur Jean-Marie MAILLE sont élus à la commission locale d'accessibilité.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER

La secrétaire de séance,
Lauren LOLO



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name 'Lauren LOLO' mentioned in the text above.



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231106-DEL2023092-DE
Date de télétransmission : 08/11/2023
Date de réception préfecture : 08/11/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **08 NOV. 2023**

Publié le :

Le Maire, **08 NOV. 2023**

DELIBERATION N°.2023.092

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 24 : ÉLECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2143-3 et L. 2212-2 ;

Considérant qu'il importe de procéder à l'élection de trois représentants titulaires au sein de la commission communale de sécurité dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de :

Titulaires :

Monsieur Hubert EMMANUEL-EMILE

Monsieur Dominique DUFUMIER

Monsieur Jean-Marie MAILLE

Après avoir procédé au vote,

1^{er} tour :

Nombre de votants : 28

ont obtenu :

Monsieur Hubert EMMANUEL-EMILE : 28 voix

Monsieur Dominique DUFUMIER : 28 voix

Monsieur Jean-Marie MAILLE : 28 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, Messieurs Hubert EMMANUEL-EMILE, Dominique DUFUMIER et Jean-Marie MAILLE sont élus à la commission communale de sécurité.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Lauren LOLO



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le :

08 NOV. 2023

Publié le :

Le Maire, f

08 NOV. 2023

DELIBERATION N°.2023.093

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 25 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMPETENTE EN MATIERE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-5, D.1411-3 à D.1411-5 ;

Vu la délibération en date du 25 juin 2008 fixant les conditions de dépôt des listes des candidats au mandat de membres de la commission compétente en matière de délégation de service public ;

Considérant que Madame Jacqueline HAESINGER en sa qualité de Maire est présidente de droit de la commission compétente en matière de délégation de service public mentionnée à l'article L.1411-5 susvisé ;

Considérant la nécessité de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission précitée au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant les candidatures de la liste comprenant Messieurs Patrick MULLER, Pierre BARROS, Blaise ETHODET, Félix MIRAM, Gabriel NGOMA en qualité de titulaires, et de Madame Florence LEBER, Messieurs Gildas QUIQUEMPOIS, Dominique DUFUMIER, Jean-Marie MAILLE, David FELICIE en qualité de suppléants.

Après avoir procédé au vote,

Nombre de votants : 28
Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 28
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés (SE) : 28
Quotient électoral : SE/nombre de sièges à pourvoir = 5,8

A obtenu :

La liste comprenant Messieurs Patrick MULLER, Pierre BARROS, Blaise ETHODET, Félix MIRAM, Gabriel NGOMA en qualité de titulaires, et de Madame Florence LEBER, Messieurs Gildas QUIQUEMPOIS, Dominique DUFUMIER, Jean-Marie MAILLE, David FELICIE en qualité de suppléants : 28 suffrages soit 5 sièges et 0 restes, soit au total 5 sièges.

Attribution des sièges au nombre entier :

- **ELIT** les membres de la commission compétente en matière de délégation de service public :

Titulaires	Suppléants
Patrick MULLER, Pierre BARROS, Blaise ETHODET, Félix MIRAM, Gabriel NGOMA	Florence LEBER, Gildas QUIQUEMPOIS, Dominique DUFUMIER, Jean-Marie MAILLE, David FELICIE

- **PREND ACTE** de la présidence de droit de la commission compétente en matière de délégation de service public par Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER

La secrétaire de séance,
Lauren LOLO



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "Lauren LOLO".



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le :

Publié le : **08 NOV. 2023**

Le Maire, **08 NOV. 2023**

DELIBERATION N°.2023.094

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 26 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5212-7 ;

Considérant qu'il importe de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du comité syndical de la fourrière animale dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de Monsieur Gildas QUIQUEMPOIS en qualité de titulaire et de Monsieur Jean-Marie MAILLE en qualité de suppléant ;

Après avoir procédé au vote,

1^{er} tour :

Nombre de votants : 28

ont obtenu :

Monsieur Gildas QUIQUEMPOIS : 28 voix

Monsieur Jean-Marie MAILLE : 28 voix

Sont élus à la majorité absolue,

Monsieur Gildas QUIQUEMPOIS, délégué titulaire et Monsieur Jean-Marie MAILLE, délégué suppléant au sein du comité syndical de la fourrière animale.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER

La secrétaire de séance,
Lauren LOLO



A blue ink signature, likely belonging to Lauren LOLO, is written in a cursive style.